

LA ROCHELLE TRIATHLON – ADHESION SAISON 2021

Le montant de l'adhésion annuelle comprend la cotisation club et la licence FFTRI (voir tableau ci-dessous) auxquelles il faut ajouter :

- La carte d'accès à la piscine (si vous ne l'avez pas déjà) : 4 € à régler à la Piscine avec un justificatif d'adhésion
- La pénalité de retard (si la date limite de dépôt du dossier du 31/10 est dépassée) : 30 €
- Le prix de la mutation depuis un autre club (le cas échéant) : 20 €

Catégorie	Licence FFTRI		Cotisation club		Total annuel	Soit par mois
Séniors et +	Compétition	97 €	Tarif Normal	200 €	297 €	25 €
			Tarif Réduit (1)	170 €	267 €	22 €
	Loisir (4)	45 €	Tarif Normal	200 €	245 €	20 €
			Tarif Réduit (1)	170 €	215 €	18 €
Juniors à Poussins	Compétition (3)	41 €	Tarif Normal	140 €	181 €	15 €
			Tarif Réduit (2)	110 €	149 €	13 €
	Loisir (4)	39 €	Tarif Normal	140 €	179 €	15 €
			Tarif Réduit (2)	110 €	149 €	12 €

Pour les renouvellements, Une remise exceptionnelle liée à la crise sanitaire ayant impactée la saison précédente est accordée (réduction appliquée sur la catégorie de la saison précédente) : -40€ pour les catégories « Séniors et plus » et -30€ pour les Juniors à Poussins.

(1) Tarif réduit Séniors et plus (sur justificatif) : Etudiants, demandeurs d'emplois, adhérents "extérieurs" (activité professionnelle ou scolaire éloignée de La Rochelle qui ne permet pas de participer aux entraînements), arbitres, membres du CA.

(2) Tarif réduit Juniors et moins (sur justificatif) : Adhérent aux Canards Rochelais.

(1) (2) Le tarif réduit est également accordé à partir de la deuxième adhésion, au tarif normal, au sein du même foyer (sur justificatif).

(3) Les Jeunes titulaires d'une licence "Compétition" doivent s'engager à participer, au minimum, à 3 compétitions organisées dans la Ligue Nouvelle Aquitaine au cours de la saison ainsi qu'au Class Triathlon (benjamins et plus)

(4) La licence "Loisir" ne permet pas la participation aux compétitions : il faudra fournir un certificat médical valide (de moins d'un an) lors de chaque inscription et souscrire un "pass journée" (comme un non licencié).

(3)(4) Les jeunes (Juniors et -) bénéficient d'un demi-tarif sur la licence FFTRI si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non). Justificatif demandé : livret de famille ou certificat sur l'honneur.

Pour information, la cotisation est offerte pour les éducateurs bénévoles BF4/BF5 permanents (une intervention / semaine). Les arbitres sont indemnisés pour chaque arbitrage. La cotisation et la licence sont prises en charge pour les athlètes des équipes élites D2 et D1.